

Estimations de la fraude : Eclairage sur les méthodes

En matière de fraude, les estimations doivent toujours être considérées avec beaucoup de prudence. En effet, la fraude est, par nature, un phénomène occulte et donc difficile à mesurer. Des chiffres circulent parfois avec des écarts considérables car ils couvrent des périmètres très différents et les méthodes employées ne permettent pas d'appréhender les mêmes comportements.

La question cruciale de la définition du périmètre couvert

Dans certains cas, il s'agit de fraude au sens strict ; dans d'autres cas, il s'agit de manque à gagner, incluant parfois - mais pas toujours - l'optimisation légale. Les estimations sont, de ce fait, extrêmement divergentes. C'est pourquoi, il importe d'être particulièrement prudent dans l'évocation de chiffres et dans l'analyse que l'on peut en faire.

Le choix de la méthode conditionne le résultat obtenu et son interprétation

On sait que certaines méthodes tendent, par construction, à surestimer l'ampleur de la fraude. C'est le cas notamment des **approches dites « indirectes » ou macro-économiques**. Ces approches reposent, en outre, sur des hypothèses invérifiables empiriquement.

Parmi les méthodes macro-économiques figurent l'*approche monétaire* dont l'hypothèse principale est que les activités dissimulées sont rémunérées en espèce et que la vitesse de circulation de la monnaie est constante dans le temps, ce que l'observation empirique infirme. L'*approche par le taux de participation au marché du travail*, retenue par l'Institut de la statistique publique italien (Istat), consiste à comparer la population active au taux de participation au marché du travail. Toute diminution de cette dernière est alors interprétée comme révélateur d'un accroissement des activités dissimulées. En revanche, toute personne qui exerce une activité dissimulée en complément de son activité déclarée n'est, par définition, pas comptabilisée. L'*approche par les inputs physiques* (i.e. habituellement l'électricité), employée dans les pays en voie de développement, repose sur l'hypothèse que toute augmentation de la consommation électrique est synonyme de développement d'activités dissimulées. La difficulté dans ce cas tient au fait que la consommation électrique est très variable dans le temps et très sensible aux progrès techniques. La *méthode comptable* consiste à comparer les dépenses et les recettes telles que mesurées par la Comptabilité nationale ; tout écart étant imputé à la présence d'activités dissimulées. La difficulté ici vient de l'imparfaite qualité de mesure des dépenses et des recettes et du fait que les divergences enregistrées, tant du côté des dépenses que des recettes, peuvent être liées à des omissions, des erreurs ou des ajustements comptables et non à des phénomènes de fraude.

Enfin, une méthode indirecte nommée « *Multiple Indicators, Multiple Causes (MIMIC)* » consiste à recourir à plusieurs indicateurs pour estimer la taille de l'économie souterraine et non pas à un seul indicateur, comme c'est le cas habituellement pour les approches macroéconomiques. Ces indicateurs, censés refléter l'évolution de l'activité non déclarée, sont analysés au regard des causes sélectionnées. Cette méthode est notamment utilisée dans les travaux de Friedrich Schneider, dont les estimations ont été mentionnées récemment dans l'avis du CESE sur l'économie non-déclarée, paru en juin 2013. Cette logique de

complexification de l'approche indirecte, liée à l'utilisation de plusieurs indicateurs, est censée permettre de refléter plus fidèlement la réalité. Cependant, les résultats obtenus par cette méthode sont très instables, très sensibles à la taille de l'échantillon et aux variables retenues (variables supposées causales et variables supposées refléter l'économie souterraine). Enfin, son caractère général et automatique empêche toute tentative de compréhension des motivations individuelles à participer à l'économie souterraine.

Les **approches dites « directes »**, quant à elles, estiment l'ampleur de la fraude à partir de phénomènes directement observés. Il s'agit, soit des informations issues des contrôles réalisés, soit des enquêtes conduites auprès des entreprises ou des ménages.

Dans le cas des approches directes fondées sur l'*exploitation des résultats des contrôles*, il faut être particulièrement vigilant à la correction de ce que l'on nomme « biais de ciblage » car les contrôles sont nécessairement orientés vers les risques de fraude les plus importants. La méthode dite de « post-stratification », utilisée par exemple par le Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO) et l'ACOSS, ne corrige que partiellement ce biais. L'augmentation du manque à gagner en matière de cotisations sociales, présenté dans le récent rapport de la Cour des Comptes, ne saurait ainsi refléter un accroissement des comportements d'évitement du paiement des cotisations sociales. Elle est étroitement liée à l'augmentation du nombre de cas détectés.

Une autre approche consiste, quant à elle, à diligenter des *contrôles purement aléatoires* de façon à éviter le biais de ciblage inhérent aux contrôles. L'intérêt de cette démarche est de pouvoir disposer d'un échantillon représentatif de la population étudiée et d'avoir un éclairage précis sur les comportements frauduleux. Depuis 2008, l'ACOSS réalise des contrôles de cette nature chaque année. Cela étant, fournir une estimation de la fraude à partir de cette démarche implique qu'un nombre très important de contrôles soient réalisés. Dans la mesure où l'évaluation doit porter sur l'ensemble des activités, elle doit tenir compte d'une forte hétérogénéité des pratiques, ce qui nécessite de définir un échantillon de taille très importante afin de garantir la prise en compte de l'ensemble des comportements. La représentativité de l'échantillon et la qualité de l'estimation ne seront obtenues que sous cette condition de taille importante. Toutefois, se pose la question de la pertinence d'une opération de contrôles aléatoires en très grand nombre, compte tenu des difficultés inhérentes à sa mise en œuvre et des coûts associés ; d'autant que le bénéfice attendu restera, par définition, modéré puisqu'il n'y a pas de ciblage sur les risques présumés les plus élevés.

La démarche d'*enquête auprès des ménages* permet, quant à elle, d'identifier les causes et les motivations des individus à frauder, de même que les liens entre les différents types de fraude, tout en assurant une représentativité de l'échantillon étudié. Dans les pays où une méthode d'enquête a été réalisée,¹ l'exploitation des réponses a permis de confirmer l'intérêt de la démarche. Celle-ci fournit des informations détaillées sur les comportements individuels et elle permet de mettre en évidence et de quantifier les liens existants entre les différents types de fraudes (fraude fiscale, fraude aux cotisations sociales, travail dissimulé, fraude aux allocations chômage...). L'enquête peut alors permettre d'avoir un panorama complet des pratiques de fraude. Elle peut également permettre de recueillir des informations précieuses concernant le niveau d'acceptation de la fiscalité et les risques de contournement des principes déclaratifs. Enfin, l'enquête peut permettre de mieux cerner les causes et les motivations des individus à frauder, ce qui peut s'avérer particulièrement utile dans l'élaboration d'une campagne de communication mieux ciblée sur les populations à risque et les enjeux les plus forts.

¹ - e.g. au sein des pays scandinaves, en Belgique, en Allemagne, aux Etats-Unis et au Canada.